

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 5 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le CINQ AOUT à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 31 août 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE, M. Gérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Michel TOURON, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

**EXCUSES** : M. Jean DELIX, M. Frédéric SOULES, Mme Agnès VERSTRAETE.

**ABSENTS**: Mme Josianne DELTEIL.

**SECRETAIRE** : Mme Audrey PEQUIGNOT

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **huit**

- présents : **onze**

- votants : **treize** (M. Frédéric SOULES a donné pouvoir à Sandrine BOUSSES, Mme Agnès VERSTRAETE à Cédric WIECZOREK)

## Comptabilisation de la provision pour les restes à recouvrer

**Délibération n°2022-073** Comptabilisant la provision pour les restes à recouvrer

Vote : OUI à l'unanimité (13 voix POUR)

Monsieur Magne explique au conseil que le service de gestion comptable a demandé à la commune de constituer des provisions pour des sommes dues à la commune depuis 2020 et les années antérieures (à l'exception des sommes déjà admises en non valeur au cours de la même séance, ainsi que d'une somme due par la commune de l'Isle-Jourdain), dans le cas où ces sommes ne seraient jamais réglées. Il rappelle que cette somme a déjà été prévue au budget.

Les restes à recouvrer, listés en annexe, se comptent par années comme présenté ci-dessous.

2012	1 312.45 €
2013	95.62 €
2014	51.00 €
2015	920.10 €
2016	181.44 €
2017	953.60 €
2018	2 221.27 €
2019	2 121.76 €
2020	362.42 €

La provision doit donc s'élever à 8 219.66€. Pour mémoire 8 900 budget.

Le conseil municipal,

après avoir écouté l'exposé fait par monsieur le Premier Adjoint ;

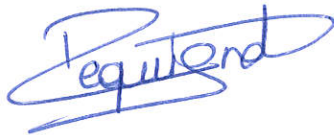
après en avoir délibéré,

- **constate** les restes à recouvrer,
- **comptabilise** la provision à hauteur de 8 219.66€

Fait et délibéré le 5 septembre 2022.

La secrétaire de séance,

Audrey PEQUIGNOT



Le maire,

Maryelle VIDAL

